



Liberté Égalité Fraternité

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

	Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas. Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.								
	Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie. Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien								
	Cadre réservé à l'autorité d	hargée de l'examen au cas par cas							
	Date de réception : 20 08 2025								
	Dossier complet le : _20								
	N° d'enregistrement :2025_9133	the second statement of the se							
. 1	Intitulé du projet								
2	Identification du (ou des) maître(s)	d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)							
2.1	Personne physique								
	Nom	Prénom(s)							
	LE MESRE DE PAS	RENAUD MARIE ALFRED							
2.2	Personne morale								
	Dénomination	Raison sociale							
	N° SIRET								
		Type de société (SA, SCI)							
	Représentant de la personne morale : Madame								
	Représentant de la personne morale : Madame Nom	Type de société (SA, SCI) Monsieur Prénom(s)							

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
47 c)	Premiers boisements d'une superficie totale de plus de 0,5 hectare.

	Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif	prévu	aux
l et	: II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?		

	-	
Oui	1	Nor
 Oui		INOI

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui	11	Nor
Oui	~	IVOI

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Projet de boisement de terres cultivées en grandes cultures / céréalières. Les limites du projet évitent toutes les zones humides et prairies.

- Les essences plantées seront uniquement des essences feuillues endémiques.
- Des lisières forestières étagées (herbe + arbustes + arbres bas) seront laissées sur les pourtours pour favoriser les corridors écologiques et faciliter l'insertion du projet dans le paysage.
- Les haies et arbres déjà présents aux frontières des parcelles seront conservés et le boisement gardera une distance avec, de manière à ne pas avoir d'impact négatif dessus.
- Une ligne moyenne tension coupe le projet en deux endroits sur 70 + 80m. Une distance de sécurité sera maintenue et conservée enherbée, ce qui apportera des zones de diversité écologique.
- Le projet est situé à proximité du château de Rametz sans être visible depuis celui-ci. La situation des parcelles (dans la pente soit 20m sous le plateau), du fait de la hauteur des arbres des haies déjà présents, fait que le boisement n'aura pas d'impact sur le point de vue environnant sur le château et son parc. À l'opposé, le boisement masquera les bâtiments peu esthétiques du garage automobile situé directement à l'est du projet sur la même courbe de niveau.

4.2 Objectifs du projet

Objectif de production: de bois d'œuvre - projet s'inscrivant sur le long terme

Objectif environnemental:

- Bien meilleur habitat qu'une culture céréalière favorise la biodiversité et l'accueil de la faune sauvage
- Fin des apports d'intrants agricoles
- Meilleure protection du sol contre le ruissellement et la lixiviation
- même si non concerné, prise en compte du PNR et de la ZNIEFF environnante pour le choix des essences (respect de la liste d'essences préconisées du PNR, du code habitat de la ZNIEFF "Complexe écologique de la forêt de Mormal et des zones bocagères associées" pour le choix du mélange Chêne charme (code N2000: 9160) et du choix des arbustes de lisière

Objectif paysager:

Mise en valeur paysagère grâce

- à des lisières forestières étagées et non linéaires, évitant les coupures brutales dans le paysage.
- à une diversité d'essences

4.3.1 Dans sa ph	ase travaux		
Préparation de sol: p	ootet travaillé localisé		
Plantation standard			
Essences: - Majorité: Chênes se - Accompagnement:	essiles / charmes tilleuls à petites feuilles / pommiers sau	vages / poiriers sauvages / bouleaux	
		, agos de nos esti-	
	The second secon		
- Plantation à vocatio			· au
- Plantation à vocatio - Il est prévu dès à p	on de production de bois d'œuvre, donc résent d'avoir des cloisonnements enhe de sol lors des interventions futures.	, exploitation à long terme.	· au
 Plantation à vocation Il est prévu dès à primieux le tassement of 	on de production de bois d'œuvre, donc résent d'avoir des cloisonnements enhe de sol lors des interventions futures.	, exploitation à long terme.	· au
 Plantation à vocation Il est prévu dès à primieux le tassement of 	on de production de bois d'œuvre, donc résent d'avoir des cloisonnements enhe de sol lors des interventions futures.	, exploitation à long terme.	·aı
 Plantation à vocation Il est prévu dès à primieux le tassement of 	on de production de bois d'œuvre, donc résent d'avoir des cloisonnements enhe de sol lors des interventions futures.	, exploitation à long terme.	· aı
 Plantation à vocation Il est prévu dès à primieux le tassement of 	on de production de bois d'œuvre, donc résent d'avoir des cloisonnements enhe de sol lors des interventions futures.	, exploitation à long terme.	· au
 Plantation à vocation Il est prévu dès à primieux le tassement of 	on de production de bois d'œuvre, donc résent d'avoir des cloisonnements enhe de sol lors des interventions futures.	, exploitation à long terme.	· au
 Plantation à vocation Il est prévu dès à primieux le tassement of 	on de production de bois d'œuvre, donc résent d'avoir des cloisonnements enhe de sol lors des interventions futures.	, exploitation à long terme.	· au
 Plantation à vocation Il est prévu dès à primieux le tassement of 	on de production de bois d'œuvre, donc résent d'avoir des cloisonnements enhe de sol lors des interventions futures.	, exploitation à long terme.	· au
 Plantation à vocation Il est prévu dès à primieux le tassement of 	on de production de bois d'œuvre, donc résent d'avoir des cloisonnements enhe de sol lors des interventions futures.	, exploitation à long terme.	au
 Plantation à vocation Il est prévu dès à primieux le tassement of 	on de production de bois d'œuvre, donc résent d'avoir des cloisonnements enhe de sol lors des interventions futures.	, exploitation à long terme.	au
 Plantation à vocation Il est prévu dès à primieux le tassement of 	on de production de bois d'œuvre, donc résent d'avoir des cloisonnements enhe de sol lors des interventions futures.	, exploitation à long terme.	·au
- Plantation à vocation - Il est prévu dès à primieux le tassement or - Programme standa	on de production de bois d'œuvre, donc résent d'avoir des cloisonnements enhe de sol lors des interventions futures. rd d'entretien	, exploitation à long terme.	our

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
blocs de plantation	3
surface: 1,75 + 1,66 + 1,05 ha sur les parcelles 1140 et 949 (partie non humide) 954 (en entier) 934 (en entier), 948 (partielle sur la partie non humide)	4,46 ha
Linéaire de lisière	1430 m
Bandes enherbées hors lisières:	1800 m ²

Loc	Localisation du projet									
Adre	Adresse et commune d'implantation									
Num	o : Voie :									
Lieu-dit : Ramey										
	Localité : saint Waast									
	Code postal : 5 9 5 7 0 BP : Cedex :									
Cool	onées géographiques ^[1]									
Long										
	es catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, le l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement	34°, 35°, 36°, 37°, 38°,								
Poin	de départ : Long. : ° ° ' " Lat. : ° '	71								
Poin	Point de départ : Long. : ° ' Lat. : ° ° " Lat. : ° ° "									
	unes traversées :									
Sain	Waast 59 570									
Préc	Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :									
i Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.										
S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?										
	ui 🗹 Non									
	Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une onnementale ?	évaluation								
	ui 🗹 Non									

PART AND DESCRIPTIONS OF STREET STREET,	A STATE OF THE PARTY OF THE PAR	NAME OF TAXABLE PARTY.	e de la zone d'implantation envisagée
			ır remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher de à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site
e Internet du ministère de l'env			ous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par
Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	nvironnementales par région utiles pour remplir le formulaire. Lequel/Laquelle ?
Le projet se situe-t-ii .	Jul	Non	Lequentaquene :
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		V	
2 ·			
En zone de montagne ?			
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		V	
Sur le territoire d'une			
commune littorale ?		V	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
			(St-Waast non membre du PNR de l'Avesnois)
Dans un parc national, un	1	1	[18] [18] [18] [18] [18] [18] [18] [18]

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		V	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable?	0	V	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		·	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques	0	V	
technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			
Dans un site ou sur des sols pollués ?			
Dans une zone de répartition des eaux ?		Ø	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		Ø	
Dans un site inscrit ?		7	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?			
D'un site classé ?	V	0	Château de Rametz - cadastre A 984, 985 PA00107805 à 150m de la première parcelle, et 260m des deux autres

- 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles
- 6.1 Le projet est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Inc	cidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	0		
Ressources	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		V	
Resso	Est-il excédentaire en matériaux ?		V	
	Est-il déficitaire en matériaux ?		V	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	. 0	V	

Inc	cidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	V		S TO L 2 006, surplished
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		7	
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?	0	V	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	V		agricole - champs céréaliers
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		V	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		Ø	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?		Ø	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?		V	

Inc	cidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?		V	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	0	V	
			~	
	Engendre-t-il des odeurs ?		(AMERICA III EMPERICA III EMPERI
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	О	\	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		V	
			7	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?		V	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		Ø	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		V	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?		V	
	Si oui, dans quel milieu ?		V	

Engendre-t-il des effluents? Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux? Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural culturel	-t-il la n de déchets ereux, inertes, x ? ceptible atteinte bine ral, culturel, ique et ? -t-il des ons sur les ons en les ons					Appréciez sommairement l'impact potentiel
Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux? Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural culturel	rede déchets ereux, inertes, x? Deptible atteinte coine ral, culturel, ique et? -t-il des cons sur les cumaines re, re, urbanisme, ments), Transformation de champs céréaliers en zone boisée	ons			V	
de porter atteinte au patrimoine	atteinte pine ral, culturel, ique et ? -t-il des pons sur les pumaines re, re, urbanisme, ments), Transformation de champs céréaliers en zone boisée	Émiss	production de déchets non dangereux, inertes,		Ø	Standard School
archéologique et paysager ?	ons sur les pumaines re, re, urbanisme, ments),	s/Cadre	de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et		V	
Logriculturo		Patrimoine/Cadre de vie/Population	modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du	7		transformation de champs céréaliers en zone boisée

nature trans	frontière ?
☐ Oui	✓ Non
Si oui, déc	crivez lesquelles :
C A Descripti	
6.4 Descripti incidences si	on des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des ur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables
incluences s	of renvironmenteredoises at title d attres registations applicables
* , 8	
retenues ou l l'environnem étudiés) et p	on, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur lent ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement ermettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de
<u>oreciser et a</u>	e détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).
Introduction	de lisières forestières étagées non linéaires:
liciòres ótac	gées: bande enherbée + bande arbustive + bande arbres de lisière : objectif
 favoriser la 	a diversité écologique
- éviter la tra	ansition brusque. Facilite l'intégration dans le paysage en lissant les perspectives.
Non-linéaire elle donne t au niveau v	e: la lisière ne suit pas une ligne droite au sol, constituée par des îlots placés les uns à coté des autres, rès vite un aspect naturel, ce qui facilite son intégration dans le paysage - pas de changement brusque isuel

7 Auto-évaluation (facultatif)

(i) Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ayant pris en compte la totalité des points mentionnés lors de votre réponse à mon premier projet, j'ai adapté cette seconde version de manière à respecter au mieux le sol, les flux hydriques, les aspects visuels et environnementaux.

La transformation de ces champs en boisement m'apparaît alors être une méthode adaptée pour mettre en valeur cet espace.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet Control of the	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	Ø
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	Ø
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	✓
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

① Veuillez completer le tableau o-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet

Introduction au projet de boisement sur la commune de SI-Waast (cf partie 4 et 6)

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables 🕣

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus 🖸

Nom LE MESRE DE PAS

Prenom RENAUD

Qualité du signataire PROPRIÉTAIRE DES TERRES

A DRANCOURT

Fait le 2 0 /0 8 /2 0 2 5

Signature du (des) demandeur(s)

* ... exercises